Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260901-DECCAS2026009-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES
- En exercice : 13
- Présents : 11
- Ayant donné procuration : 0

SEANCE DU 1er SEPTEMBRE 2026

Date de convocation
24 août 2026

Date d'affichage
24 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois de septembre, à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie.

Présents :
M. ECHEVEST, M. YAHIA, Mme COCGUEN, Mme DRUILLENEC, Mme LE BOUDER, Mme LE BRIS, Mme LE HOUERFF, Mme THOMAS, Mme LE MEN, Mme LE COTTON, M. BATARD

Pouvoirs :

Absents :
Mme EUZEN, M. LE GUENNEC,

Secrétaires de séance :
Mme COCGUEN

Délibération n° 2026-009 | Adoption du règlement d'attribution des aides facultatives

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et L.123-8 ;
- L'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel à vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Le projet de règlement ;

Considérant la nécessité de mettre en place un règlement d'attribution des aides facultatives,

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260901-DECCAS2026009-DE

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le règlement d'attribution des aides facultatives tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (CÔTES D'ARMOR)

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

Mme Laurence COCGUEN